



## COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 DECEMBRE 2020

L'an deux mille vingt, le 08 décembre à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune d'ORADOUR-sur-VAYRES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à l'Espace Robert Morange, sous la présidence de Monsieur Richard SIMONNEAU Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19

Date de convocation du Conseil Municipal : 02 décembre 2020

**PRESENTS** : MM SIMONNEAU Richard, DUWOYE Pierre-Yves, ROBIN Chantal, GEROUARD Christophe, LEMOINE Christine, ANTOINE Frédéric, WAFLART André, RONJON Denise, D'ALMEIDA Christine, NADYMUS Nathalie, DUSSOUBS Jean-Luc, AUGRIS Isabelle, LATHIERE Amandine, MONTOYA Anthony, DEMAY Hélène, DARFEUILLES Bernard, ASTIER Annie.

*Arrivée de Madame AUGRIS Isabelle à 20h40*

**ABSENTS EXCUSES** : BARBE Laurent, SALAGNAT Anthony.

Monsieur BARBE Laurent donne procuration à Madame LATHIERE Amandine

Monsieur SALAGNAT Anthony donne procuration à Monsieur DARFEUILLES Bernard

***Secrétaire de séance : Hélène DEMAY***

Dès l'ouverture de la séance, Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à adopter le procès-verbal de la séance du 17 novembre 2020.

Aucune observation n'étant formulée, ce procès-verbal est adopté à l'unanimité  
Monsieur le Maire précise à l'Assemblée que le point n° 6 concernant l'indemnité de conseil allouée au comptable du Trésor ne donnera pas lieu à délibération car aujourd'hui cette indemnité n'est plus à la charge des collectivités mais à la charge de leur ministère.

### **1 – DELIBERATIONS**

## **01 – Désignation du SEHV comme maître d'ouvrage des travaux d'effacement des réseaux : RD 901 + Cité des Mottes**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal :

**Vu** l'adhésion de notre collectivité au Syndicat, Energies Haute-Vienne

**Vu** Les statuts du Syndicat, Energies Haute-Vienne adopté par délibération du 22/03/2017 et par arrêté n° DCE/BCLI2017 de Monsieur le Préfet en date du 14/04/2017, et notamment les articles 3-2 donnant compétence en matière d'éclairage public.

**Vu** la délibération de l'Assemblée Plénière du Syndicat, Energies Haute-Vienne du 2 juillet 1997 autorisant le Syndicat à apporter assistance aux communes qui le souhaitent, dans l'établissement des projets d'éclairage public.

**Considérant** qu'en vertu de l'article 1-4 de ces mêmes statuts, le SEHV est maître d'ouvrage, et maître d'œuvre des investissements réalisés sur le réseau public de distribution d'électricité,

**Considérant** qu'en vertu de l'article 3-2 de ces mêmes statuts, le SEHV peut être maître d'ouvrage désigné des travaux réalisés sur les réseaux d'éclairage public des collectivités adhérentes au SEHV,

Monsieur le Maire expose au Conseil les modalités d'intervention du SEHV dans le cadre de l'opération d'éclairage public de « RD 901 + Cité des Mottes ».

Il s'agit de permettre à Monsieur le Maire, de signer les conventions de désignation de maîtrise d'ouvrage pour la réalisation des travaux d'éclairage public.

### **➤ Définitions des conditions techniques :**

Le S.E.H.V. fait procéder à l'étude de l'avant-projet sommaire des réseaux d'éclairage public à la demande du maître d'ouvrage et apporte assistance à ce dernier dans le choix des matériels, le contrôle et la réception des travaux.

Le mandataire établit une première estimation des travaux afin de déterminer l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération.

L'avant-projet sommaire étant approuvé par le maître d'ouvrage, le Syndicat établira la convention afin de faire procéder à l'étude complète et aux travaux.

### **➤ Définitions des conditions financières :**

Les travaux sont réglés directement par le Syndicat aux conditions du marché de l'entreprise. L'intégralité du marché s'applique à l'opération.

La commune rembourse le Syndicat, **sur le coût réel TTC des travaux**, dans les conditions suivantes :

La commune s'engage à rembourser intégralement le Syndicat Energies Haute-Vienne au vu du certificat de service fait, sur présentation par le trésorier du S.E.H.V. du titre de recette correspondant, dans le mois qui suit la réception du titre

de recette, dans le respect du délai global de paiement afférent à la comptabilité publique.

Il est par ailleurs prévu la possibilité pour le SEHV de présenter des demandes d'acomptes pour remboursement des prestations dès lors que 30% du montant de la convention a donné lieu à règlement aux entreprises titulaires de ces marchés. Ces acomptes seront établis par tranche maximum de 30%. Le solde étant effectué à la date de réception de l'opération.

Le SEHV émet un titre de recouvrement pour le solde dans le mois qui suit l'établissement du décompte général des travaux.

➤ **Certificats d'économies d'énergies**

Dans le cadre de sa mission, le SEHV apportera son expertise technique pour l'étude et l'installation, chaque fois que possible, de matériels économes en énergie. Il apporte ainsi une contribution directe à la réalisation d'opérations d'économies d'énergie sur le patrimoine du maître d'ouvrage. Il sera ainsi le seul autorisé à revendiquer les droits à Certificats d'Economies d'Energie attachés à la réalisation de ces opérations.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir délibérer sur l'opportunité de confier les études et de désigner comme maître d'ouvrage des travaux d'éclairage public le Syndicat, Energies Haute-Vienne concernant l'opération « effacement des réseaux RD901 + Cité des Mottes » et de l'autoriser à signer les documents nécessaires à l'aboutissement du projet.

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **Accepte** de désigner comme maître d'ouvrage des travaux d'éclairage public le Syndicat, Energies Haute-Vienne concernant l'opération « effacement des réseaux RD 901 + Cité des Mottes »
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer la convention

**02 – Demande de subventions auprès du Conseil Départemental dans le cadre des : « Crédits Electrification Rurale » : Effacement de réseaux RD 901 et Cité des Mottes**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet du SEHV concernant l'effacement de réseaux sur la RD 901 et la Cité des Mottes.

Monsieur le Maire précise que sur une telle opération, le reste à charge de la commune est l'achat avec la pose et dépose des candélabres.

Monsieur le Maire propose qu'une demande de subvention auprès des services du Département et dans le cadre des « crédits électrification rurale » soit réalisée.

Le coût estimatif global de l'opération s'élèverait à 81 000.00 € ht

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,**

- **décide** de retenir le projet d'effacement de réseaux RD 901 et cité des Mottes
- **sollicite** les aides financières du département dans le cadre des « crédits électrification rurale »
- **autorise** Monsieur le Maire à signer les pièces relatives à cette opération

### **03 – Choix des nouveaux candélabres pour RD901 et Cite des Mottes suite à effacement de réseaux**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les trois propositions de candélabres remis par le SEHV pour remplacer l'existant suite à l'effacement de réseaux sur la RD 901 et la Cité des Mottes.

- Proposition ISARO PRO : 74 451.14 ht avec un coût ht de la lanterne à 340.00 €
- Proposition MOANA : 79 692.28 ht avec un coût ht de la lanterne à 525.00 €
- Proposition 6000 R : 76 859.23 ht avec un coût ht de la lanterne à 425.00 €

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à la majorité,**

*(17 pour la proposition 6000R – 1 pour la proposition ISARO)*

- **décide** de retenir la proposition de lanternes « 6000 R » au prix de 76 859.23 € ht l'ensemble
- **autorise** Monsieur le Maire à signer les pièces relatives à cette opération

*Arrivée de Madame AUGRIS Isabelle à 20h40*

### **04 - Engagement de la commune dans le projet « Territoire zéro chômeur de longue durée (TZCLD) » en Châtaigneraie Limousine**

Le territoire de projets de la Châtaigneraie Limousine travaille à l'émergence d'un projet « Territoire zéro chômeur de longue durée (TZCLD) ». Ce projet vise à résorber le chômage de longue durée par la création d'activités économiques manquantes et utiles localement.

Suite aux dernières élections municipales et après une série de rencontres avec les nouveaux élus, un périmètre de 14 communes a été délimité, sur les Communautés de communes Ouest Limousin et Pays de Nexon – Monts de Châlus.

La seconde loi d'expérimentation « Territoires zéro chômeur de longue durée » est en voie d'adoption. Le déploiement de la méthodologie du projet TZCLD (rencontre des personnes privées durablement d'emploi, recensement des activités économiques manquantes et utiles au territoire, vérification de la complémentarité et de la non-concurrence avec des activités économiques déjà existantes...) doit désormais être engagé en Châtaigneraie Limousine. La communication sur le projet doit également être intensifiée.

Le Comité de préfiguration du projet TZCLD en Châtaigneraie Limousine, réuni le 17 novembre 2020, a validé une demande de délibération auprès des 14 communes et des 2 Communautés de communes concernées afin d'une part, d'officialiser le périmètre du projet et d'autre part, d'avancer plus concrètement dans l'élaboration du projet. Ces délibérations traduiront l'engagement des collectivités dans ce projet et seront utiles au futur dossier de candidature pour l'habilitation du territoire à l'expérimentation TZCLD en Châtaigneraie Limousine.

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,**

- **décide** de s'engager dans la mise en place d'un projet TZCLD en Châtaigneraie Limousine en tant que commune volontaire ;
- **désigne** pour la commune Monsieur Pierre-Yves DUWOYE Premier Adjoint comme élu référent sur ce projet, qui participera aux actions et siègera dans le futur Comité local pour l'emploi (CLE).

**05 – Autorisation de mandatement des dépenses d'investissements avant les votes des budgets (Communal, Assainissement, CCAS, Lotissement de la Cote, Lotissement du Bois des Chapelles, Production Electrique Photovoltaïque)**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.1612-1,

Considérant que jusqu'à l'adoption, ou jusqu'au 15 avril en l'absence d'adoption des budgets avant cette date, l'exécutif de la collectivité ou de l'établissement public peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette,

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,**

- **autorise** Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses dans la limite du quart des crédits ouverts aux budgets de l'exercice 2020, avant les votes des budgets primitifs de l'année 2021
- **précise** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.
- **Précise** que Monsieur le Maire et Monsieur le Trésorier, sont chargés chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération

**06 - Décision modificative Budget ASSAINISSEMENT**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de réaliser une décision modificative pour la prise en compte des opérations d'ordre concernant l'intégration des frais d'études (diagnostic assainissement réalisé):

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité**

**Dépenses INVESTISSEMENT :**

Chapitre 041 Article 2315 : + 28 620.00 €

**Recettes INVESTISSEMENT :**

Chapitre 041 Article 2031 : + 28 620.00 €

## **2 – RAPPORT DE MONSIEUR LE MAIRE**

Monsieur le Maire informe :

- ✚ La validation d'un devis d'un montant de 275.00 € ht à Monsieur DUTHEIL Hugo pour l'entretien le remplacement de l'alarme incendie de l'Espace Robert Morange
- ✚ La validation d'un devis d'un montant de 243.68 € ht à ATR pour la réparation du lave-vaisselle de la cantine + l'achat d'une ampoule pour le four
- ✚ La validation d'un devis à Signaux Girod d'un montant de 1 464.56 € ht pour le remplacement de panneaux de signalisation
- ✚ La validation d'un devis d'un montant de 137.04 € ht à l'entreprise Puybaret pour l'achat de spots encastrés pour le secrétariat de mairie
- ✚ La validation d'un devis d'un montant de 400.00 € ht à la Sarl Sardin pour l'analyse des boues de la station d'épuration
- ✚ L'achat (acheté et offert par Monsieur le Maire) de papier cadeau+ bolduc pour la confection de nœuds pour la décoration des sapins de Noël

## **3 – QUESTIONS DIVERSES**

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable. (RPQS)

Il précise au vu des conclusions que les performances sont relativement bonnes. Les volumes mis en distribution ont augmenté du fait de l'intégration des communes de Maisonnais sur Tardoire et des Salles Lavauguyon, mais le rendement reste correct (plus de 80 % de rendement). Ce rendement a augmenté depuis 2018. Les efforts sont à poursuivre pour les années à venir.

Concernant le récapitulatif du prix de l'eau à partir du 01 janvier 2021, la part SIAEP (Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable Vayres et Tardoire) part variable + abonnement restent identiques à 2020 à savoir 0.89 € ht et 29.80 € ht, concernant la facturation SAUR la part variable passe de 0.7936 à 0.6842 € ht on constate une légère baisse et la part abonnement passe de 30.89 à 31.08 € ht.

Monsieur le Maire communique au Conseil Municipal les chiffres journaliers communiqués par la Préfecture concernant l'évolution de la COVID 19.

Monsieur le Maire rappelle qu'il n'y aura pas de repas des aînés en janvier 2021 et que pour compenser ce rendez-vous avec « nos aînés », il sera délivré à chacun de plus de 70 ans un colis.

Ceux-ci seront, après réception d'un courrier émanant de la mairie courant janvier, à retirer selon les conditions énumérées dans ce dernier.

Monsieur le Maire précise qu'en raison de la crise sanitaire la soirée de Noël des enfants du personnel et des élus n'aura pas lieu.

Il sera remis en contrepartie un bon d'achat cadeau aux enfants concernés.

A l'issue de la réunion, Monsieur le Maire remet aux élus intéressés les bons cadeaux de leurs enfants.

Monsieur le Maire rappelle que le bulletin municipal sera distribué par la poste courant janvier 2021.

Monsieur le Maire précise à l'Assemblée que le recensement de la population a été annulé en raison de la crise sanitaire. Il précise que c'est une première, et que celui-ci est reporté en 2022.

Le téléthon qui a eu lieu le 05 décembre 2020 a permis malgré la crise sanitaire de rapporter sur la commune la somme de 710.00 €

Monsieur le Maire remercie les bénévoles qui ont tenu la permanence et les personnes qui ont participé à cette journée en confectionnant des gâteaux proposés à la vente.

**L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 22h45.**